

# Certificat Qualité

## Garanties générales

KAWNEER certifie l'ensemble des systèmes et composants fournis dans le cadre du chantier cité en objet.

Les Systèmes Kawneer font tous l'objet d'essais de qualification conformes aux standards européens.

KAWNEER apporte une garantie qui couvre tous les dommages pouvant affecter la solidité de l'ouvrage ou le rendre impropre à sa destination, et ce pendant une durée de **10 ans** à compter de la livraison du produit.

## Garanties particulières

### • PROFILES

Les profilés aluminium sont en alliage 6060 qualité Bâtiment.

L'anodisation est réalisée sous label Qualanod (EWAA EURAS).

Avec la classe 20, Kawneer garantit son traitement pour le bord de mer.



Le thermolaquage est réalisé sous label Qualicoat garantissant ainsi l'accroche de la laque (10 ans) et un vieillissement homogène de la couleur (5 ans).



Avec le respect des prescriptions Qualimarine, Kawneer garantit son traitement pour le bord de mer.



Tous nos profilés répondent à la démarche environnementale Alu+C- pour des menuiseries et façades aluminium bénéficiant d'une empreinte carbone réduite.



### • ACCESSOIRES

Les accessoires de manœuvre font l'objet d'une garantie biennale pour tout dommage lié à leur fonctionnalité.

### **Limites de garanties :**

Il appartient à l'entreprise cliente, sous sa seule responsabilité, de s'assurer avant mise en œuvre, que les produits conviennent au type de réalisation et aux conditions particulières d'emploi auxquelles il les destine.

Il appartient à l'entreprise cliente, d'utiliser l'intégralité du système Kawneer et de respecter les prescriptions de mise en œuvre.

KAWNEER France SAS ne doit aucune garantie pour les matériaux et matériels fournis par son client ou imposés par lui.

Aucune garantie n'est due par KAWNEER France SAS pour des désordres provoqués par le fait du client, de l'utilisateur ou du tiers, notamment par la maladresse, usage anormal, ou défaut d'entretien.

Les garanties biennale et décennale couvrent le démontage, le remplacement des composants défectueux, le remontage à l'exclusion de la re-fabrication et de tous les dommages indirects.